



Conseil d'administration

352^e session, Genève, 28 octobre-7 novembre 2024

Section de l'élaboration des politiques

POL

Segment de la coopération pour le développement

Date: 4 octobre 2024

Original: anglais

Troisième question à l'ordre du jour

Programme renforcé de coopération pour le développement en faveur des territoires arabes occupés

Objet du document

Le présent document fait le point sur les progrès accomplis dans le cadre du programme de coopération pour le développement de l'OIT en faveur des territoires arabes occupés. Dans le contexte de la crise sans précédent qui touche le marché du travail palestinien en raison de la guerre à Gaza et de l'escalade de la violence en Cisjordanie, le Conseil d'administration est invité: i) à prendre note des informations contenues dans le présent document; ii) à prendre note des progrès accomplis dans le cadre du plan d'intervention d'urgence établi par le Bureau afin de répondre aux besoins urgents des travailleurs et des employeurs palestiniens; iii) à prendre acte du soutien financier déjà fourni au programme de l'OIT par plusieurs États Membres et à inviter les autres États Membres à contribuer à la pleine mise en œuvre du programme de relèvement prévu dans le plan d'intervention d'urgence, en étroite coordination avec les mandants de l'OIT, afin de promouvoir le travail décent et la justice sociale pour tous les Palestiniens et de contribuer ainsi aux efforts déployés dans les domaines interdépendants de l'action humanitaire, de l'aide au développement et de la consolidation de la paix (voir le projet de décision au paragraphe 40).

Objectif stratégique pertinent: Aucun.

Principal résultat: Aucun.

Incidences sur le plan des politiques: Aucune.

Incidences juridiques: Aucune.

Incidences financières: Aucune.

Suivi nécessaire: Aucun.

Unité auteur: Bureau régional de l'OIT pour les États arabes (BR-États arabes).

Documents connexes: [GB.350/POL/4\(Rev.1\)](#), [GB.350/POL/4\(Rev.1\)/Décision](#), [ILC.112/DG/APP](#).

► I. Contexte

1. Le présent document rend compte des progrès réalisés dans le cadre du programme de coopération pour le développement de l'OIT en faveur des territoires arabes occupés. Il fait le point sur les principaux résultats obtenus par le Bureau dans le territoire palestinien occupé au titre du troisième Programme de promotion du travail décent pour le territoire palestinien occupé (2023-2025) et du plan d'intervention d'urgence lancé par la suite, en novembre 2023. Le rapport met en lumière les changements et les problèmes les plus importants constatés sur le marché du travail palestinien depuis la publication du dernier rapport. Par ailleurs, il présente les efforts concertés déployés par l'OIT dans le cadre plus vaste de l'action de l'Organisation des Nations Unies (ONU) en faveur du relèvement rapide et de la reconstruction ainsi qu'au sein de l'équipe de pays des Nations Unies.
2. La guerre à Gaza et la montée de la violence en Cisjordanie ont des conséquences dévastatrices sur la vie des personnes, les moyens de subsistance et l'économie dans tout le territoire palestinien occupé. L'escalade des hostilités a réduit au même sort toute la population de la bande de Gaza: entrepreneurs, travailleurs indépendants, travailleurs des secteurs public et privé, tous ont été plongés dans la pauvreté, tandis que les institutions du marché du travail ont été détruites. Des chefs de famille ayant été tués ou blessés, des enfants errent dans les rues et mendient ou travaillent pour se nourrir. Dans son rapport de 2024 sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés, le Directeur général souligne la destruction généralisée des lieux de travail et le déplacement massif de mandants de l'OIT. Tous les travailleurs et tous les employeurs sont exposés à des risques considérables de dégradation de leur santé physique et mentale, et les femmes sont particulièrement touchées, car elles portent le fardeau concret et émotionnel de l'absence actuelle de soins de santé, de garde d'enfants et d'éducation pour les enfants de Gaza ¹. À la fin de janvier 2024, le coût des dommages directs causés aux infrastructures bâties à Gaza était estimé à 18,5 milliards de dollars des États-Unis (dollars É.-U.), soit 97 pour cent du produit intérieur brut total de la Cisjordanie et de la bande de Gaza en 2022 ².
3. Par sa gravité, cette crise aura des répercussions profondes et durables sur le marché du travail palestinien et le bien-être des travailleurs palestiniens et de leur famille, en particulier à Gaza, mais aussi en Cisjordanie, notamment en raison des pertes d'emploi, des pertes de revenus et des fermetures d'entreprises qu'elle engendre, et parce qu'elle empêche les travailleurs d'accéder à l'éducation et à des possibilités de formation. L'OIT estime que plus de 507 000 emplois ont été détruits dans le territoire palestinien occupé, dont 201 000 à Gaza et 306 000 en Cisjordanie. Cela représente une perte de revenus du travail de 21,7 millions de dollars É.-U. par jour, voire 25,5 millions de dollars É.-U. si l'on prend en compte le paiement partiel des salaires des fonctionnaires et la réduction des revenus des travailleurs du secteur privé dans tout le territoire palestinien occupé ³.

¹ OIT, *La situation des travailleurs des territoires arabes occupés: Rapport du Directeur général – Annexe*, ILC.112/DG/APP, 2024, paragr. 95 et 97.

² Banque mondiale, Union européenne (UE) et ONU, *Gaza Strip Interim Damage Assessment: Summary Note*, 29 mars 2024, 1.

³ OIT et Bureau central palestinien de statistique (PCBS), «*Impact of the war in Gaza on the labour market and livelihoods in the Occupied Palestinian Territory*», Bulletin n° 3, Note d'information de l'OIT, 18 mars 2024, 4-5.

4. L'escalade des hostilités à Gaza aggrave la crise sur le marché du travail. Les effets délétères du conflit sur les perspectives d'emploi et les moyens de subsistance de la population ne se limitent pas à Gaza mais se font sentir jusqu'en Cisjordanie, où la violence augmente et où les restrictions à la circulation entre les gouvernorats palestiniens et à l'intérieur de ceux-ci ont été durcies depuis octobre 2023. À la fin du mois d'août, une opération de grande ampleur lancée par les forces israéliennes dans le nord de la Cisjordanie a fait un certain nombre de victimes et causé la destruction d'infrastructures, entraînant une nouvelle augmentation des besoins humanitaires ⁴.
5. D'après l'enquête de l'OIT sur la situation des employeurs et des travailleurs en Cisjordanie, les travailleurs du secteur privé, qui font face à des pertes d'emploi massives ainsi qu'à une diminution des salaires et du travail à plein temps, payent le prix fort la crise. Une analyse par sexe des conclusions de cette étude montre que la perte d'emploi et le passage à temps partiel touchent davantage les hommes que les femmes. L'immense majorité (98,8 pour cent) des entreprises de Cisjordanie interrogées déclarent rencontrer des difficultés qui affectent leurs activités, leur capacité de production et, partant, leurs ventes et leurs bénéfices. Les entreprises n'ont pas d'autre choix que d'abaisser les coûts, notamment en diminuant leurs effectifs, en réduisant le temps de travail, et en restreignant le paiement des heures supplémentaires et des congés annuels. Bon nombre d'entre elles procèdent à des licenciements permanents et/ou ont recours au chômage technique ⁵.
6. L'économie palestinienne devrait connaître une contraction comprise entre 6,5 et 9,4 pour cent en 2024; les perspectives économiques pour l'ensemble de l'année restent très incertaines et dépendront de la gravité et de la durée du conflit, ainsi que de l'évolution des politiques menées par Israël en Cisjordanie, notamment en ce qui concerne l'accès au marché du travail israélien et la rétention par Israël des recettes douanières palestiniennes ⁶. Pendant les huit premiers mois de la guerre, le taux de chômage a explosé pour atteindre 50,8 pour cent – il s'élevait à 31,9 pour cent en Cisjordanie et atteignait un niveau vertigineux de 79,1 pour cent dans la bande de Gaza. Alors que la guerre se poursuit, aucun secteur ne semble en mesure de jouer un rôle d'amortisseur et d'atténuer l'impact de la crise sur les moyens de subsistance des travailleurs ⁷, même si le secteur agricole cisjordanien devrait rester relativement stable. On s'attend toutefois à ce que les hommes prennent progressivement la place des femmes dans les emplois agricoles.
7. Comme indiqué dans le rapport du Directeur général, face à la catastrophe humanitaire, à l'occupation persistante et à l'aggravation de la crise budgétaire, la capacité de l'Autorité palestinienne à assurer une gouvernance efficace, notamment à protéger les droits des travailleurs, est plus restreinte que jamais. La réforme des politiques et de la législation est au point mort, le nouveau gouvernement palestinien nommé à la fin du mois de mars 2024 donnant la priorité aux opérations de secours humanitaire.

⁴ Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA), «[Humanitarian Situation Update #213: West Bank](#)», 4 septembre 2024.

⁵ OIT, *Impact of the War in Gaza on Private Sector Workers and Businesses in the West Bank*, 2024.

⁶ Banque mondiale, *Impacts of the Conflict in the Middle East on the Palestinian Economy*, mai 2024, 2.

⁷ OIT et PCBS, «[Impact of the war in Gaza on the labour market and livelihoods in the Occupied Palestinian Territory](#)», Bulletin n° 4, Note d'information de l'OIT, 7 juin 2024.

► II. Progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme et l'établissement de partenariats

8. La période considérée coïncide avec la deuxième année de mise en œuvre du troisième Programme de promotion du travail décent pour le territoire palestinien occupé (2023-2025), signé en février 2023. La publication du présent rapport intervient également plus d'un an après les événements du 7 octobre 2023 et le début de la guerre à Gaza, qui a poussé l'OIT à lancer son plan d'intervention d'urgence et à orienter les efforts déployés au titre du programme de promotion du travail décent en priorité vers la satisfaction des besoins urgents des travailleurs et des employeurs palestiniens touchés par l'aggravation de la crise.
9. Depuis le lancement du plan d'intervention d'urgence, le programme de l'OIT dans le territoire palestinien occupé s'est considérablement développé. En novembre et décembre 2023, l'OIT a alloué plus de 1,4 million de dollars É.-U. à des mesures de secours d'urgence à partir de ses ressources internes, et a réaffecté en parallèle des ressources prévues au titre de la coopération pour le développement, à hauteur de 700 000 dollars É.-U. Ces fonds se sont avérés indispensables pour appuyer la fourniture d'une aide, par l'OIT, à plus de 9 000 travailleurs gazaouis bloqués en Cisjordanie et faciliter le transport vers la Cisjordanie de 130 conteneurs appartenant à des entreprises basées à Gaza qui étaient retenus dans des ports israéliens depuis octobre 2023. Ces ressources servent également à financer des activités essentielles de collecte et d'analyse de données sur les effets de la crise sur le marché du travail palestinien ainsi que la mise en œuvre, à titre pilote, d'un programme d'emploi d'urgence à Gaza ⁸.
10. Le 10 juin 2024, une réunion a été organisée en marge de la Conférence internationale du Travail pour lever 20 millions de dollars É.-U. afin de financer le programme de relèvement prévu dans le plan d'intervention d'urgence. Les gouvernements de la Belgique et du Koweït, qui ont coorganisé la réunion avec le Directeur général du BIT, ainsi que ceux des Pays-Bas, de l'Indonésie et de la Région wallonne (Belgique), entre autres, ont annoncé des contributions importantes. À eux seuls, les Pays-Bas se sont engagés à verser une contribution de 4,3 millions de dollars É.-U. ⁹
11. Le programme de relèvement prévu dans le plan d'intervention d'urgence de l'OIT commence à être mis en œuvre à Gaza et en Cisjordanie et cible les travailleurs, les employeurs, les entreprises et les parties prenantes clés les plus touchés par la crise. Des résultats sont escomptés au titre de ce programme dans trois domaines: la promotion de l'emploi, la protection sociale et le relèvement des entreprises. La promotion de l'emploi passera par des programmes d'investissement à forte intensité de main-d'œuvre, des placements et des programmes d'apprentissage accéléré permettant de recréer des emplois perdus et de créer de nouvelles possibilités d'emploi, et par la fourniture d'un appui aux principales organisations de travailleurs. Dans le domaine de la protection sociale, des mesures seront mises en œuvre pour faciliter le relèvement et la stabilisation, en favorisant la cohérence des actions menées dans les domaines interdépendants de l'action humanitaire, de l'aide au développement et de la consolidation de la paix; des prestations sociales seront octroyées aux groupes vulnérables et un régime temporaire d'assurance-chômage sera instauré. S'agissant du relèvement des entreprises, un soutien sera fourni aux entreprises, y compris les entreprises sociales, et aux

⁸ GB.350/POL/4(Rev.1).

⁹ OIT, «Les partenaires de l'OIT s'engagent à soutenir le programme de redressement du marché du travail palestinien», communiqué de presse, 11 juin 2024.

organisations d'employeurs, tandis que le développement des micro, petites et moyennes entreprises et des chaînes de valeur sera encouragé.

12. Début septembre, une contribution d'un montant de 5,4 millions de dollars É.-U., annoncée lors de l'appel aux dons, en juin, et ultérieurement reçue via un mécanisme de financement commun multidonateurs, a été utilisée afin d'accélérer la mise en œuvre des activités de relèvement rapide prévues dans le plan d'intervention d'urgence pour atténuer les effets délétères de la crise sur les travailleurs et les employeurs palestiniens, tout en encourageant la résilience au sein de la population, en particulier à Gaza. Plusieurs donateurs sont en train d'envisager ou de finaliser l'octroi d'un soutien supplémentaire au plan d'intervention d'urgence, et d'autres interventions, détaillées ci-après, bénéficient d'un appui en parallèle de ce plan.
13. En plus des contributions initialement annoncées, l'OIT, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Union européenne (UE) ont conclu, en juillet 2024, un nouveau projet de coopération pour le développement doté d'un budget de 2 millions d'euros. Ce projet, dont la mise en œuvre est prévue sur trois ans, vise à améliorer l'accès de tous les Palestiniens à une assistance sociale fondée sur les droits, en renforçant la capacité du ministère palestinien du Développement social à piloter, coordonner et mettre en œuvre un système national de protection sociale cohérent dans le contexte de l'action humanitaire, de l'aide au développement et de la consolidation de la paix.
14. Par ailleurs, le gouvernement espagnol, par l'intermédiaire de son ministère du Travail et de l'Économie sociale, a apporté une contribution supplémentaire de 107 000 dollars É.-U. pour soutenir l'amélioration de l'accès aux marchés des coopératives agricoles de Cisjordanie.
15. Dans toute la mesure du possible, les efforts déployés par l'OIT en faveur du relèvement viseront à renforcer les mécanismes nationaux chargés de la planification et de la mise en œuvre des activités de relèvement. Il s'agira notamment de renforcer la capacité des organismes intervenant dans la conception et l'exécution de programmes d'urgence en matière d'emploi et de protection sociale à intégrer les principes du travail décent et à respecter les normes internationales du travail. Grâce à son expérience des situations de crise et de conflit, le BIT fournira aux partenaires nationaux et internationaux une assistance technique aux fins de l'établissement de mécanismes de coordination chargés de définir des critères essentiels, d'harmoniser les systèmes et de veiller à la cohérence des actions menées dans les trois domaines interdépendants que sont l'action humanitaire, l'aide au développement et la consolidation de la paix, tout en assurant un suivi efficace et le contrôle du respect des normes et des meilleures pratiques reconnues au niveau mondial.
16. Des représentants des partenaires tripartites palestiniens, des organismes des Nations Unies, des donateurs bilatéraux et des principales parties prenantes ont participé à un atelier régional intitulé «Decent Work across the Humanitarian, Development and Peace Nexus in the Arab Region», qui s'est tenu en septembre à Amman. Cet atelier, qui a rassemblé plus de 100 participants, a mis en lumière l'importance cruciale d'intégrer les principes du travail décent dès la phase d'action humanitaire, en mettant particulièrement l'accent sur les programmes d'emploi et de protection sociale. L'atelier a permis aux partenaires de définir des principes d'engagement qui orienteront les efforts de relèvement dans le territoire palestinien occupé.
17. Par ailleurs, en tant qu'institution spécialisée faisant partie de l'équipe de pays des Nations Unies dans le territoire palestinien occupé et organisme chef de file dans les domaines de l'emploi, de la gouvernance du travail et de la protection sociale, l'OIT reste un membre actif de l'équipe de gestion du programme des Nations Unies et de l'équipe spéciale des Nations Unies chargée des évaluations et de la planification du relèvement. À ce titre, elle joue un rôle

clé dans l'élaboration du cadre de relèvement rapide des Nations Unies pour le territoire palestinien occupé et continue de prendre une part active à l'évaluation rapide des dommages et des besoins et à la formulation du cadre de relèvement après-conflit pilotées par la Banque mondiale, l'UE et l'ONU.

► III. Examen des progrès réalisés et des résultats obtenus dans les principaux domaines d'activité

18. On trouvera dans cette section des informations sur les activités menées dans le cadre du plan d'intervention d'urgence ainsi que sur les interventions qui avaient déjà été convenues ou planifiées avant la crise actuelle au titre du troisième Programme de promotion du travail décent pour le territoire palestinien occupé. Tout est mis en œuvre pour garantir la cohérence et la complémentarité de ces axes de travail.

1. Promotion de l'emploi et relèvement des entreprises

19. L'OIT reste déterminée à aider les mandants à restaurer les emplois et les revenus et à soutenir le relèvement des entreprises. En partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds palestinien pour l'emploi (PEF) et la Fédération générale des syndicats de Palestine (PGFTU), l'Organisation a lancé, à titre expérimental, un premier programme d'emploi d'urgence à Gaza offrant des emplois de courte durée à 150 femmes et hommes. Ce programme, qui touche à sa fin, a non seulement permis aux personnes concernées d'obtenir des revenus indispensables, mais a également mis en lumière les principes du travail décent auprès d'autres partenaires grâce à l'organisation sur le terrain de séances d'orientation sur les principes du travail décent et la sécurité et la santé au travail.
20. Sur la base des enseignements tirés du programme pilote mis en œuvre à Gaza, l'OIT a lancé en septembre 2024 un programme global en faveur de l'emploi, dont l'objectif immédiat est de stabiliser les moyens de subsistance et de renforcer la résilience au sein des communautés touchées. Ce programme cible plus de 1 500 travailleurs vulnérables à Gaza et en Cisjordanie, en particulier les jeunes les plus exposés. Il est conçu pour répondre aux besoins urgents des communautés déplacées à Gaza grâce à la fourniture de services essentiels – gestion des déchets solides et réfection d'infrastructures de services sociaux, par exemple. Ce programme soutient simultanément le rétablissement de l'emploi et le relèvement des entreprises dans différents secteurs clés grâce à des interventions ciblées, notamment de placement et d'apprentissage, en Cisjordanie et à Gaza. À long terme, l'Organisation entend transférer au PEF, organe exécutif du ministère palestinien du Travail et principal partenaire de réalisation de l'OIT, ses compétences techniques en matière de conception et d'exécution de programmes publics d'emploi, afin qu'il puisse mener à bien de tels programmes. Conçu comme un instrument institutionnel autonome, ce programme doit permettre de rationaliser les programmes en faveur de l'emploi, en complément de mesures de protection sociale. Le processus a débuté avec des séances de formation introductives, tandis que la structure organisationnelle et financière du PEF a été évaluée pour que des conseils techniques adaptés puissent lui être fournis.
21. Pour garantir la parfaite coordination des interventions de l'OIT en faveur du relèvement, un comité tripartite a été constitué, présidé par le ministre du Travail et composé du secrétaire général de la PGFTU, du président du conseil d'administration de la Fédération palestinienne des chambres de commerce, d'industrie et d'agriculture (FPCCIA), et de représentants de l'OIT. À sa première réunion, en septembre, il a fixé des priorités pour venir en aide aux travailleurs,

aux secteurs et aux localités les plus touchés par la guerre à Gaza et l'escalade des hostilités en Cisjordanie.

22. En parallèle, l'OIT collabore avec le ministère du Travail, des partenaires internationaux et des organismes des Nations Unies afin d'améliorer la coordination des initiatives de promotion de l'emploi en Cisjordanie et à Gaza, tout en plaidant pour l'instauration de critères en matière de conditions de travail équitables et de niveaux de rémunération appropriés. L'OIT encourage par ailleurs l'utilisation de méthodes à forte intensité de main-d'œuvre ainsi que la mise en place de garanties sociales et environnementales, afin que ces initiatives aient un impact véritable et durable et ne se résument pas à la fourniture d'une rémunération ponctuelle contre la réalisation de tâches subalternes qui ne contribuent ni à l'épanouissement des personnes ni aux efforts plus larges de relèvement.
23. Au-delà du plan d'intervention d'urgence, d'autres projets convenus avant octobre 2023 contribuent à l'action globale menée par l'OIT dans le domaine de l'emploi. Par exemple, le projet régional pour les jeunes sans emploi et ne suivant ni études ni formation (NEET) dans le sud du bassin méditerranéen («Jeunes NEETS dans la région sud de la Méditerranée»), financé par l'UE et officiellement lancé en juillet 2024, a donné lieu à sa première activité en août. Ce projet vise à établir un profil statistique des jeunes NEET dans six pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, dont le territoire palestinien occupé. Ces profils permettront de comprendre le phénomène des jeunes NEET – son ampleur, ses caractéristiques et ses causes profondes – et seront donc utiles pour définir des politiques d'intervention ciblées et efficaces.
24. Par ailleurs, dans le cadre du projet en cours de réalisation intitulé «Promotion d'un environnement favorable aux entreprises durables et aux emplois décents pour les femmes et les jeunes dans le secteur agricole», financé par le gouvernement du Japon, l'OIT mène des actions ciblées à Jéricho et dans la vallée du Jourdain sur la base d'une analyse approfondie de la chaîne de valeur dans les secteurs de l'industrie laitière et de l'apiculture. Dans le secteur laitier, une unité pilote d'ensilage de maïs a été mise en place pour convertir les déchets du maïs en nourriture pour bétail, ce qui a permis de tirer profit d'une source de fourrage inutilisée jusqu'alors et de réduire jusqu'à 30 pour cent les coûts liés au fourrage. Ces efforts de modernisation comprennent aussi le déploiement d'équipements automatisés et de systèmes solaires, afin de réduire les pertes de production, ainsi qu'une campagne de vaccination qui permet aux agriculteurs d'économiser chaque année environ 360 000 dollars É.-U. en limitant les pertes de bétail et la baisse de productivité. Dans le secteur apicole, la création d'un centre de production de reines devrait faire doubler la production de miel. Les apiculteurs ont bénéficié de formations et obtenu des ressources en vue de diversifier leur production et de trouver de nouveaux marchés. En outre, 13 formateurs locaux ont suivi le programme de formation de l'OIT «Créez et gérez mieux votre entreprise» et ont ainsi pu former 444 femmes et jeunes agriculteurs et renforcer leurs compétences entrepreneuriales.
25. Dans le cadre du Programme de soutien aux coopératives, financé par le gouvernement de l'Italie, le BIT a fourni un appui technique crucial et facilité le dialogue entre les partenaires sociaux en Cisjordanie et à Gaza. Grâce à ces efforts, la stratégie du secteur coopératif palestinien (2024-2029) a pu être arrêtée définitivement sur la base de la recommandation (n° 193) sur la promotion des coopératives, 2002. Le BIT a également apporté son concours à l'élaboration d'un guide pour l'audit et le contrôle des coopératives, publié en arabe, et procédé à une évaluation des besoins en matière de capacités en vue de la création d'un institut de développement des coopératives et d'un fonds de développement des coopératives, dont les projets de règlement ont été soumis au gouvernement pour approbation. Pendant la dernière année du programme, l'accent sera mis sur le soutien aux coopératives primaires, grâce aux outils de l'OIT et aux capacités accrues du personnel de l'Organisme de coordination des

coopératives, et sur l'exécution d'un plan d'affaires pour la création d'une structure sociale d'accueil d'enfants, en partenariat avec la PGFTU.

2. Gouvernance du marché du travail, tripartisme et protection des travailleurs

26. Évaluer les conséquences de la crise à Gaza et en Cisjordanie demeure capital afin de concevoir et de mettre en œuvre des politiques et des stratégies de relèvement efficaces qui soient fondées sur des données objectives. Sur la base des données primaires recueillies et des enquêtes menées, ainsi que de travaux de modélisation de données secondaires réalisés en partenariat avec le Bureau central palestinien de statistique (PCBS), l'OIT a publié à ce jour quatre bulletins d'information sur les effets de la guerre à Gaza sur le marché du travail et les moyens de subsistance dans le territoire palestinien occupé ¹⁰.
27. En avril 2024, l'OIT a publié une évaluation rapide des effets de l'escalade du conflit à Gaza sur l'économie et le marché du travail en Cisjordanie, notamment le secteur privé, les travailleurs et les entreprises ¹¹. Cette évaluation repose sur des entretiens et des enquêtes réalisés entre décembre 2023 et janvier 2024, en partenariat avec la PGFTU pour ce qui est de l'enquête sur les travailleurs et avec la FPCCIA pour ce qui est de l'enquête sur les employeurs. Elle a permis de recenser d'importantes difficultés auxquelles les travailleurs et les entreprises font face, ainsi que leurs besoins spécifiques eu égard aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement, aux restrictions à la circulation des personnes, des biens et des services et à l'impossibilité d'accéder au marché du travail israélien. Les résultats de cette évaluation donnent des indications précieuses qui pourront éclairer les décisions stratégiques et les interventions visant à venir en aide aux travailleurs et aux entreprises de Cisjordanie.
28. Depuis septembre 2024, l'OIT, en collaboration avec le PNUD, le ministère du Travail, le PCBS et l'Institut palestinien de recherche sur les politiques économiques, met au point une enquête d'évaluation rapide qu'elle utilisera pour évaluer les effets de la crise sur le marché du travail en Cisjordanie. Cette évaluation vise à comprendre les conditions et les difficultés auxquelles les travailleurs et les employeurs de Cisjordanie sont actuellement soumis et à permettre la formulation de recommandations concrètes visant à répondre aux besoins en matière de compétences des travailleurs palestiniens de Cisjordanie qui ont perdu leur emploi en Israël ou ont été touchés par les nombreuses fermetures d'entreprises et la perturbation de l'activité économique en Cisjordanie. Le rapport sur cette initiative devrait être achevé d'ici à la fin de 2024.

¹⁰ OIT et PCBS, «[Impact of the Israel-Hamas conflict on the labour market and livelihoods in the Occupied Palestinian Territory](#)», Bulletin n° 1, Note d'information de l'OIT, 6 novembre 2023; OIT et PCBS, «[Impact of the escalation of hostilities in Gaza on the labour market and livelihoods in the Occupied Palestinian Territory](#)», Bulletin n° 2, Note d'information de l'OIT, 20 décembre 2023; OIT et PCBS, «[Impact of the war in Gaza on the labour market and livelihoods in the Occupied Palestinian Territory](#)», Bulletin n° 3, Note d'information de l'OIT, 18 mars 2024; OIT et PCBS, «[Impact of the war in Gaza on the labour market and livelihoods in the Occupied Palestinian Territory](#)», Bulletin n° 4, Note d'information de l'OIT, 7 juin 2024.

¹¹ OIT, [Impact of the War in Gaza on Private Sector Workers and Businesses in the West Bank](#), 2024.

29. Malgré les difficultés majeures liées à l'absence d'une infrastructure d'enquête opérationnelle et à l'impossibilité d'appliquer des méthodes d'échantillonnage probabiliste à Gaza, le BIT aide actuellement le PCBS à réaliser une enquête rapide sur la main-d'œuvre à Gaza, par téléphone et dans des conditions de guerre, en adaptant le questionnaire habituellement utilisé aux fins de l'enquête sur la main-d'œuvre et en utilisant des méthodes d'échantillonnage et de collecte de données non traditionnelles. La phase de recueil de données devrait s'achever au quatrième trimestre de 2024.
30. Dans le cadre du projet régional intitulé «Dialogue social pour la formalisation et l'employabilité dans la région sud de la Méditerranée» (SOLIFEM), financé par l'UE, l'OIT a facilité la tenue, en décembre 2023, d'une réunion hybride qui visait à permettre l'échange d'expériences sur les diagnostics relatifs à l'économie informelle et les recommandations concernant la formalisation, à laquelle ont participé des représentants de l'Égypte, de l'Algérie, du Liban, de la Tunisie, du Maroc, de la Jordanie et du territoire palestinien occupé. En outre, en septembre et octobre 2024, une session de formation à l'utilisation des outils du programme de l'OIT «Créez et gérez mieux votre entreprise» a été organisée à l'intention de membres clés du personnel des chambres de commerce de Cisjordanie. À cette occasion, l'accent a été mis sur la promotion de la formalisation.
31. Malgré la crise qui touche actuellement le territoire palestinien occupé, l'OIT continue de porter la voix des travailleurs et de promouvoir l'égalité de genre sur le lieu de travail. L'Organisation a aidé la PGFTU à lancer sa stratégie sur cinq ans en faveur de l'égalité de genre en mai 2024. Cette stratégie vise à lutter contre les disparités de genre, à renforcer le rôle des femmes au sein des organisations syndicales et à offrir aux femmes de meilleures perspectives économiques grâce au développement des compétences. L'OIT soutient également le mécanisme de plainte mis en place au sein de la PGFTU en proposant une formation à la médiation dans le cadre des différends du travail. Des sessions de formation organisées en mars et avril 2024 ont ainsi permis à 17 syndicalistes d'améliorer considérablement leurs compétences en matière de médiation, ce qui a contribué au règlement de 320 des 828 plaintes reçues en 2024 par les différentes unités de la PGFTU chargées des plaintes.
32. Faisant fond sur une étude de faisabilité et sur le plan d'affaires élaboré à la suite de celle-ci en vue de l'établissement d'une structure sociale d'accueil d'enfants en Cisjordanie, le BIT apporte actuellement son concours à la création d'une structure sociale de garderie et d'accueil d'enfants à Naplouse. Le Bureau soutient également l'élaboration de modules de formation pour le développement professionnel des gérants de crèches pour enfants âgés de 3 mois à 4 ans. En juillet et août 2024, une formation de base de 60 heures sur la gestion des crèches et des lieux d'accueil d'enfants a été dispensée à l'intention de 18 jeunes diplômées. Les participantes devraient être employées à plein temps par la structure sociale, qui offrirait ainsi des services de garderie de grande qualité.
33. Conformément à ce qui avait été annoncé dans le rapport sur les activités liées à la crise menées par l'OIT dans le territoire palestinien occupé, qui a été présenté au Conseil d'administration à sa 350^e session, en mars 2024 ¹², l'OIT a aidé les partenaires sociaux à défendre plus efficacement les besoins et les intérêts des travailleurs et des employeurs palestiniens les plus touchés. Cette initiative visait à répondre aux besoins exprimés par les partenaires sociaux, grâce à la création, au sein de la FPCCIA, de l'unité «Soutien aux entreprises et plaidoyer», chargée de fournir aux entreprises une assistance technique sur mesure et de mener des activités de plaidoyer en faveur de réformes politiques, et à la

¹² GB.350/POL/4(Rev.1), paragr. 31.

création, au sein de la PGFTU, de l'unité «Protection des travailleurs et plaidoyer», chargée d'améliorer la capacité de la fédération à protéger les droits des travailleurs, d'offrir une aide juridique et de renforcer les capacités en matière de gestion des données et d'analyse des politiques.

3. Protection sociale des groupes vulnérables

34. L'OIT continue d'aider l'Autorité palestinienne à mettre en œuvre un programme d'aide sociale restructuré et à promouvoir la bonne coordination et l'adéquation des programmes humanitaires de transferts en espèces avec le système national de protection sociale. L'objectif est de verser des prestations sociales fondées sur les droits aux groupes les plus vulnérables, notamment les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les femmes et les enfants, tout en renforçant les systèmes nationaux.
35. Grâce à l'appui technique essentiel fourni par le BIT pour déterminer les critères d'octroi, les modalités opérationnelles et le montant des prestations sociales destinées aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap, conformément aux normes internationales de sécurité sociale, le ministère du Développement social a pu effectuer les premiers paiements au titre de ces prestations en août 2024. Plus de 13 000 personnes lourdement handicapées et près de 10 000 personnes âgées ont bénéficié de ces versements en Cisjordanie, chacune ayant reçu 250 nouveaux shekels israéliens (soit environ 70 dollars É.-U.) par mois pour les six premiers mois de 2024 (janvier à juin). Des discussions sont en cours pour étendre le versement de ces prestations à Gaza dès que les conditions le permettront.
36. Le BIT donne en outre des conseils à l'Autorité palestinienne et à l'UE au sujet de l'intégration de modes de paiement numériques dans le système national de protection sociale, tant pour la Cisjordanie que pour Gaza, et a publié à cet effet une note d'orientation ¹³ à leur intention. Cette question est d'une importance capitale compte tenu du grand nombre de banques et de distributeurs automatiques qui ont été détruits à Gaza, empêchant des bénéficiaires de percevoir leurs prestations sociales. Une fois mis en place, ce système permettrait à tous les bénéficiaires, y compris ceux vivant à Gaza, de recevoir leurs paiements de façon sûre.
37. Dans le cadre du groupe de travail thématique sur les aides sociales en espèces et en bons d'achat, le BIT a facilité la tenue, en août 2024, d'une série d'ateliers en ligne visant à améliorer la coordination du versement d'aides sociales et d'aides d'urgence en espèces entre les acteurs humanitaires, du développement et de la consolidation de la paix, afin de mieux répondre aux besoins croissants du peuple palestinien, en particulier à Gaza ¹⁴.

► IV. Situation du personnel du BIT dans le territoire palestinien occupé

38. Le BIT emploie actuellement 15 personnes dans le territoire palestinien occupé. Quatre de ces postes, dont deux postes de fonctionnaire international, sont financés au moyen du budget ordinaire. Les 11 autres, dont deux postes à recrutement international, sont financés dans le cadre de projets de coopération pour le développement. L'équipe devrait encore s'agrandir,

¹³ OIT, *Assessment and Mapping of Cash Transfer Payment Modalities and Frequencies in the Occupied Palestinian Territory*, 2024.

¹⁴ OIT, «Humanitarian and Development Partners Set Joint Priorities for Cash Assistance in the Occupied Palestinian Territory», communiqué de presse, 6 août 2024.

notamment en raison des nouvelles initiatives lancées dans le cadre du plan d'intervention d'urgence, y compris à Gaza.

39. Les restrictions à la circulation continuent de porter préjudice à l'ensemble du personnel. On ignore quand les membres du personnel des Nations Unies titulaires d'une carte d'identité cisjordanienne recevront un permis pour pouvoir circuler, par exemple, entre les bureaux de l'OIT à Ramallah et à Jérusalem. Des retards persistants sont également observés dans la délivrance de visas aux nouveaux membres du personnel recrutés au niveau international. Il n'a pas non plus été possible pour des spécialistes de l'Équipe d'appui technique au travail décent ou pour l'équipe régionale de direction de l'OIT d'obtenir des visas pour se rendre dans le territoire palestinien occupé dans le cadre de missions essentielles d'appui et de contrôle.

► **Projet de décision**

40. Le Conseil d'administration:

- a) prend note des informations contenues dans le document GB.352/POL/3 et des progrès accomplis dans le cadre du programme de relèvement prévu dans le plan d'intervention d'urgence établi par le Bureau, afin de répondre aux besoins urgents des travailleurs et des employeurs palestiniens;**
- b) prend acte du soutien financier déjà fourni au programme de l'OIT par plusieurs États Membres;**
- c) invite les autres États Membres à contribuer à la pleine mise en œuvre du programme de relèvement prévu dans le plan d'intervention d'urgence, en étroite coordination avec les mandats de l'OIT, afin de promouvoir le travail décent et la justice sociale pour tous les Palestiniens et de contribuer ainsi aux efforts déployés dans les domaines interdépendants de l'action humanitaire, de l'aide au développement et de la consolidation de la paix.**